



Demande de dérogation au prix de l'énergie de traction pour les chemins de fer à courant continu

Liste de contrôle pour les requérants

Référence : BAV-041.4-2/10/12/2

Les demandes de dérogation du prix de l'énergie de traction doivent contenir les informations indiquées dans le tableau ci-dessous et être envoyées par voie électronique à marktzugang@bav.admin.ch. En cas d'écart de prix important entre différents tronçons, il convient de faire approuver des prix différenciés par tronçon.

[Réseau ou tronçon ferroviaire]		
	[Année 1]	[Année 2]
Coût de l'énergie de traction en CHF		
Consommation d'énergie en kWh		
Coût moyen de l'énergie en CHF/kWh		
Volume de transport en tbkm		
Prix du sillon pour l'énergie en CHF/tbkm		

Les demandes doivent également comprendre :

- les explications sur les variations de coûts, de consommation d'énergie et de volume de transport par rapport à l'année précédente ;
- pour chaque ligne ferroviaire, une facture d'énergie de l'année en cours avec le détail des coûts (coûts d'énergie, coûts d'utilisation du réseau et redevances) ;
- une copie de l'offre de fourniture d'énergie pour la nouvelle période d'horaire concernée ;
- date et signature du requérant.

